



MOBILITÉ 2022

Enseignants du 1^{er} degré public

Contexte général du mouvement

- 910 écoles publiques dans le département
- 7 183 professeurs des écoles
- 2 100 enseignants participent au mouvement départemental chaque année

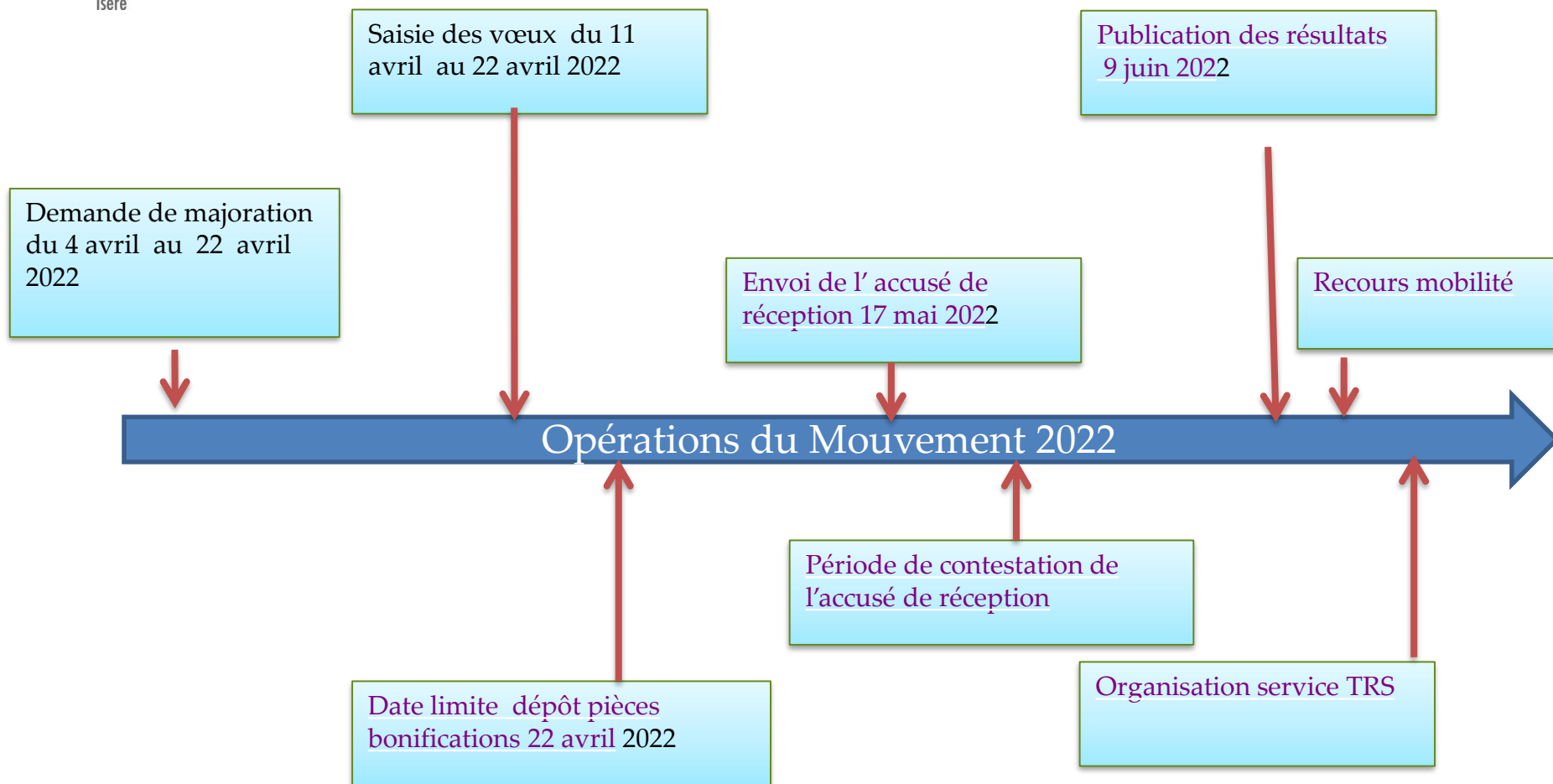
Trouver les informations

Sur Le PIA de l'académie

- LDG académiques mouvement 2022
- Note technique Isère
- FAQ mouvement 2022
- Formulaire COLIBRIS questionnaire en ligne

Calendrier du mouvement

Une seule phase



Demande de majoration

- Pour rapprochement de conjoint
- Autorité parentale conjointe
- Pour handicap ou raisons médicales graves de l'enfant

Charge de famille

- Pour enfant né ou à naître après le 1 avril 2022

Attention la demande de bonification doit être faites dans l'application lors de la saisie des vœux et via COLIBRIS pour le dépôt des pièces justificatives



Saisie des vœux

du 11 avril 14h00 au 22 avril 2022 - 14h00

Se connecter ?

Via I-prof de votre département – service –
Mouvement intra - MVT1D

La saisie des vœux se fera via :

- Un écran identique pour tous les participants
- Un onglet spécifique pour les demandes de bonifications

Saisie des vœux

du 11 avril 14h00 au 22 avril 2022 - 14h00

- Possibilité de saisir 60 vœux
- Vœux précis, vœux groupes
- Vœux sur un poste à exigence particulière (Emile, 100% réussite REP, DIR, ASH...) nécessitant un titre ou une labélisation. Votre vœu sera annulé si vous n'êtes pas labélisés ou titulaire du titre

**TOUT POSTE EST SUSCEPTIBLE D'ETRE
VACANT**

Saisie des vœux

du 11 avril 14h00 au 22 avril 2022 - 14h00

- Bonification (RC, APC) sur vœu groupe uniquement sur le premier vœu groupe de la liste (et les mêmes vœux groupe consécutifs)
- Prise en compte de votre premier vœu précis, si vous réitérez celui de l'année précédente.
- Prise en compte pour l'année suivante de votre premier vœux (précis uniquement)

Pendant cette période vous pourrez :

• entrer, modifier, annuler, ajouter et vérifier vos vœux

Saisie des vœux du

15 avril 14h00 au 30 avril 2021 - 14h00

- Un vœu groupe est constitué de natures de support identiques (ECEL, ECMA, TR.....), dans les communes du groupe
- Le département est découpé en 14 groupes (carte)

Pendant cette période vous pourrez :

- entrer, modifier, annuler, ajouter et vérifier vos vœux

Saisie des vœux

du 11 avril 14h00 au 22 avril 2022 - 14h00



Saisie des vœux

du 11 avril 14h00 au 22 avril 2022 - 14h00

- A l'intérieur du groupe vous pourrez ordonner les postes comme vous le souhaitez.
- Vous indiquerez le numéro du rang souhaité dans le groupe

Pendant cette période vous pourrez :

• entrer, modifier, annuler, ajouter et vérifier vos vœux

Saisie des vœux

du 11 avril 14h00 au 22 avril 2022 - 14h00

- Particularité du poste de TRS
affectation sur une circonscription à titre définitif avec
un service qui change chaque année.

Possibilité d'être affecté sur des rompus de temps
partiel, des décharges de direction, un poste plein
déqualifié ou vacant à l'issue du mouvement

Pendant cette période vous pourrez :
entrer, modifier, annuler, ajouter et vérifier vos vœux

Saisie des vœux

du 11 avril 14h00 au 22 avril 2022 - 14h00

pour les participants obligatoires

- Obligation de saisir au minimum un vœu groupe MOB.
- Le département possède 4 groupe MOB
- Vous pourrez demander un groupe MOB en ECEL, ECMA ou TR
- Vous pouvez placer ce vœu en dernier

Saisie des vœux

du 11 avril 14h00 au 22 avril 2022 - 14h00
pour les participants obligatoires

- Si vous ne faites pas de vœu MOB obligatoire, une affectation sera attribuée par le logiciel sur les postes restés vacants dans le département à titre définitif
- Si aucun poste correspondant aux vœux n'est trouvé par l'algorithme, une affectation sera attribuée par le logiciel sur les postes restés vacants dans le département à titre provisoire



Date limite pour envoi des pièces le 22 avril 2022

- Uniquement en ligne via colibris
- Deux liens différents :
- Un pour la situation familiale
- Un pour enfant né ou à naître



Envoi de l' accusé de réception

- Le 17 mai 2022
- Récapitulatif de l'ensemble des vœux avec barème et priorité



Contestation de l'accusé de réception

- Du 18 mai au 31 mai 2022
- Uniquement par le formulaire de questionnement en ligne sur le portail COLIBRIS
- Vérifier les majorations, priorités....
- Une réponse vous sera apportée avant le lancement de l'algorithme

Contestation de l'accusé de réception

Le barème et la priorité peuvent être différent pour chacun des vœux

ELÉMENTS DE BARÈME BRUT		
Enfant à charge	2 points par enfant (limité à 10 points)	Enfant âgé de moins de 18 ans au 01/09/N et né avant le 1 ^{er} avril de l'année N.
Ancienneté enseignant 1 ^{er} degré	1 point/an 1/12 ^{ème} point/mois 1/360 ^{ème} point/jour	L'ancienneté dans la fonction d'enseignant du 1 ^{er} degré public est établie au 01/09/N-1.

Contestation de l'accusé de réception

BONIFICATIONS AU TITRE DES PRIORITÉS LÉGALES		
Ancienneté de la demande	5 points	Attribué sur le 1 ^{er} vœu précis seulement si celui-ci est identique de celui de l'année précédente. Les années suivantes : +1 point par an si le 1 ^{er} vœu est toujours identique, plafonné à 10 points.
Ancienneté de poste	≥ 3 ans = 5 points ≥ 5 ans = 10 points	Ancienneté établie au 31/08/N sur le poste dont l'affectation à titre définitif est toujours en cours. Les TRS devront transmettre les justificatifs d'exercice en éducation prioritaire depuis 3 ou 5 ans sur la totalité de leur service.
Ancienneté de poste en éducation prioritaire	≥ 3 ans = 10 points ≥ 5 ans = 15 points	
Mesure de carte scolaire	Majorations de barème différentes selon les situations 100 points ou 20 points	La personne concernée par une mesure de carte scolaire recevra un courriel individuel lui détaillant les dispositions relatives à sa situation. Les points sont attribués en fonction du poste occupé et du poste demandé.
Rapprochement de conjoint	10 points	La bonification pour rapprochement de conjoint est établie sur le vœu groupe correspondant à la commune de résidence professionnelle du conjoint. Les points seront attribués sur le 1 ^{er} vœu groupe de la liste (et les vœux groupe consécutifs de la même zone).
Autorité parentale conjointe		Le rapprochement peut se faire sur la résidence professionnelle de l'ex-conjoint ou de la résidence des enfants selon les cas, au choix de l'agent.
Handicap Concerné uniquement : - L'agent bénéficiaire d'une RQTH - Le conjoint bénéficiaire d'une RQTH - L'enfant handicapé ou gravement malade	10 points ou 80 points	<u>10 points</u> sont attribués automatiquement sur tous les vœux à l'enseignant bénéficiaire de l'obligation d'emploi ayant une RQTH validée au plus tard le 01/05/N. Cette bonification ne concerne pas le conjoint ou l'enfant reconnu handicapé ou malade. <u>80 points</u> sont attribués uniquement sur chaque vœu précis dès lors que ces vœux permettent d'améliorer notablement les conditions de vie de la personne handicapée. Les vœux groupes seront neutralisés. Cette bonification concerne les enseignants bénéficiaires de l'obligation d'emploi, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou en situation médicale grave, sans limite d'âge. Le cumul est autorisé avec les points de mesure de carte scolaire

Contestation de l'accusé de réception

BONIFICATIONS SPECIFIQUES DEPARTEMENTALES		
Enfant né ou à naître	2 points / enfant (limité à 10 points)	Enfant né ou à naître entre le 01/04 et le 31/08/N (début de grossesse au plus tard le 31/12/N-1)
Réintégration suite à un congé de longue durée	➤ Priorité 4 ➤ + 4 points sur le secteur du poste perdu	La priorité sera validée si le dernier poste occupé à titre définitif est demandé en vœu 1. Les points sont attribués sur le secteur (vœux précis et vœu groupe) correspondant au dernier poste occupé à titre définitif et uniquement si ce poste a été demandé en vœu 1
Réintégratin suite à un congé parental ou à un détachement	➤ Priorité 5 ➤ + 4 points sur le secteur du poste perdu	La priorité sera validée si le dernier poste occupé à titre définitif est demandé en vœu 1. Les points sont attribués sur le secteur (vœux précis et vœu groupe) correspondant au dernier poste occupé à titre définitif et uniquement si ce poste a été demandé en vœu 1
Réintégration suite à une disponibilité	➤ Priorité 6 ➤ + 4 points sur le secteur du poste perdu	La priorité sera validée si le dernier poste occupé à titre définitif est demandé en vœu 1. Les points sont attribués sur le secteur (vœux précis et vœu groupe) correspondant au dernier poste occupé à titre définitif et uniquement si ce poste a été demandé en vœu 1



Publication des résultats

le 9 juin 2022

- Information de chaque participant par I-prof (MVT1D)
- Aucune publication de liste globale



Recours mobilité

Vous pouvez effectuer un recours :

- si vous avez obtenu une affectation non demandée
- si vous n'avez pas obtenu de changement de poste

La demande doit se faire obligatoirement via l'application colibris avec ou sans accompagnement OS



Organisation du service des TRS

- A l'issue du mouvement les TRS rempliront un questionnaire en ligne
- L'organisation du service sera étudiée avec les IEN
- Le résultat sera communiqué individuellement



Outils et informations

Sur Le PIA de l'académie

- Note technique et LDG académiques mouvement 2022
- FAQ mouvement 2022
- Formulaire COLIBRIS questionnaire en ligne

Autres

- I-Prof
- N°tél : 04 76 74 78 56 sur les plages horaires indiquées
- Guichet unique DSI pour toute difficulté technique

Merci de votre attention